



En fonction des nécessités techniques de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt avant d'être annexé à l'acte authentique de vente qu'un caractère informatif. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les soffites, faux-plafonds, retombées et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, en nombre et en dimensions. La végétalisation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobilier (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. Les accès aux terrasses et prolongement extérieurs peuvent comporter un surbot ou hauteur de marche à franchir. Cette hauteur est susceptible d'évoluer en raison de contraintes techniques.



Établi le : 02 Juillet 2026
Modifié le : 09 Juillet 2026